



# COMPTE RENDU

## Réunion du Conseil Communautaire

### 15 mars 2016 à 18H

Point n°	Compétences / Commissions	Ordre du jour	N° de page
1	Affaires Générale	Installation d'un nouveau conseiller communautaire	
2	Affaires Générales	Election d'un vice-président	
3	Affaires Générales	Mise à jour des commissions et représentations extérieures.	
4	Finances	Approbation des comptes de gestion 2015 : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Budget principal</li> <li>- Budget annexe « Zone industrielle »</li> <li>- Budget annexe « Atelier Relais »</li> <li>- Budget annexe « Centre Aquatique »</li> </ul>	
5	Finances	Approbation des comptes administratifs 2015 : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Budget principal</li> <li>- Budget annexe « Zone industrielle »</li> <li>- Budget annexe « Atelier Relais »</li> <li>- Budget annexe « Centre Aquatique »</li> </ul>	
6	Finances	Affectation des résultats 2015 budget principal et budgets annexes	
7	Finances	Débat d'orientation budgétaire	
8	Atelier Relais	Positionnement collégial à définir concernant l'actuel locataire de l'atelier relais.	
9	Enfance/Jeunesse	Participation des communes aux ALSH et aux chantiers jeunes.	
10	Affaires Générales	Recherche de financements : autorisation donnée au président pour le dépôt de dossiers de demandes de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et du Fond de Soutien à l'Investissement Local (FSIL)	
11	Affaires Générales	Mise à jour du régime indemnitaire et du règlement intérieur suite à la disparition de la prime de Fonctions et de Résultats (PFR) et sa substitution par le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)	
12	Affaires Générales	Autorisation de lancer un appel à projet sur les parcelles AN 32, 33, 40 et 41 avec une option sur la parcelle AN 20 (stationnement paysager) sises à St Quentin Lamotte (ex relais de Gros Jacques et propriétés communautaires adjacentes)	

Pièces jointes:

Annexe 1 : Compte rendu de la séance du Conseil Communautaire en date du 8 décembre 2015

Annexe 2 : Commissions et représentations extérieures des Conseillers Communautaires

Annexe 3 : Comptes de gestion du budget principal, et des budgets annexes : zone industrielle, atelier relais et centre aquatique

Annexe 4 : Comptes administratifs du budget principal, et des budgets annexes : zone industrielle, atelier relais et centre aquatique

Annexe 5 : Rapport de présentation à l'appui du Débat d'Orientation Budgétaire

Annexe 6 : Courrier de Monsieur Daniel Mouton, PDG de la société Novhisol, activité exercée dans l'atelier relais, loué par la société Nov'himmo.

Annexe 7 : Projet d'appel à projets sur les parcelles AN 32, 33, 40 et 41 avec une option sur la parcelle AN 20 (stationnement paysager) sises à St Quentin Lamotte (ex relais de Gros Jacques et propriétés communautaires adjacentes

*Les annexes ne sont pas adressées à nouveau à l'appui du compte rendu, celle-ci ayant été transmises avec la convocation et la note de synthèse. Elles ne font l'objet d'aucune modification.*

#### ■ ETAT DES PRESENCES

Etaient présents tous les 41 membres en exercice, à l'exception de :

Madame Marie-Christine Petit, absente excusée ayant donné procuration à Madame Marie-Laure Riche  
Monsieur Jean-Luc Maxence, absent excusé ayant donné procuration à Madame Corinne Desjonqueres  
Madame Florence Cailleux, absente excusée ayant donné procuration à Madame Nathalie Vasseur  
Madame Monique Evrard, absente excusée ayant donné procuration à Monsieur Emmanuel Maquet

Monsieur Emmanuel Byhet, Madame Pascale Saumont , absents excusés

Monsieur Guy Depoilly, absent représenté par son suppléant Monsieur Gilles Croizé  
Monsieur Raynald Boulenger représenté par sa suppléante Madame Catherine Adjerad  
Monsieur Alain Henocque représenté par son suppléant Monsieur Maurice Cailleux

Soit un total de :

- 35 présents
- 39 votants

Madame Marie-Françoise Gaouyer a quitté l'assemblée, avant le vote du point n°9 de l'ordre du jour.  
A compter de ce point, il y avait donc 34 conseillers présents, et 38 votants.

#### ■ SECRETARIAT DE SEANCE

Monsieur le Président propose de désigner le conseiller communautaire le plus jeune de l'assemblée afin de pourvoir aux fonctions de secrétaire de séance. Il s'agit de Monsieur Jérémy Moreau.

Par ailleurs, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il propose de désigner Catherine Fermaut comme auxiliaire de séance.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- De désigner Monsieur Jérémy Moreau comme secrétaire de séance et Madame Catherine Fermaut comme auxiliaire de séance.

#### ■ APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA DERNIERE SEANCE

Le compte rendu de la dernière séance, en date 8 décembre 2015 est adopté, à l'unanimité.

#### ■ DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT PAR DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE (articles L5211-9 et L 5211-10 CGCT – délibération 27/10/2014)

Néant

En préambule de la séance, Monsieur le Président rend un hommage public à Monsieur Alain Longuent, Maire du Tréport, Vice-Président de la Communauté de Communes, décédé le 16 janvier 2016, en ses termes :

« Chers Collègues,

Vous le comprendrez, quelle que soit l'importance des débats que nous allons avoir ce soir, je ne pouvais débiter cette réunion de conseil communautaire sans évoquer la mémoire de mon Ami, de notre Ami, Alain Longuent.

Comme vous, j'ai toujours espéré le revoir parmi nous, siéger à mes côtés, apporter sa conviction, sa détermination, son pragmatisme mais également son esprit communautaire.

Quoi que certains puissent en penser, Alain Longuent en sa qualité de maire du Tréport a toujours été habité par cet esprit communautaire et ce ne sont sans doute pas celles et ceux qui étaient présents à la création de la Communauté de Communes en l'an 2000 qui me démentiront.

Quand Alain Longuent et son collègue de Mers-Les-Bains qui était alors Guy Champion ont été informés du projet de création d'un nouvel EPCI autour de la réalisation d'une zone industrielle à Gros-Jacques, ils ont, m'a confié Marylise Bovin, frappé avec insistance à la porte. Ce projet de création de zone industrielle résultait en grande partie des études de la CCI du Tréport qui mettait déjà en avant les difficultés pour l'industrie de se développer dans la vallée. A Gros-Jacques, point de convergence territoriale entre Eu, Oust-Marest, Ponts-et-Marais et St Quentin Lamotte, l'espace apparaissait idéal pour créer une zone d'activité. Et ce sont les services de l'Etat des départements de la Somme et de Seine-Maritime qui ont fortement appuyé pour la création autour de ce projet d'une Communauté de Communes.

Mers-Les-Bains et Le Tréport qui se trouvaient également confrontés à la problématique du manque d'opportunités foncières pour développer une activité économique, artisanale ou industrielle, ont souhaité s'associer au projet.

Alain Longuent, me rappelait Marylise Bovin, fut dès le départ un élément moteur de la nouvelle structure, ne rechignant jamais à mettre en commun ce qu'il avait pour le bien de la communauté. Je rappellerai pour l'anecdote, qu'un peu plus tard, c'est grâce à lui que nous avons pu intégrer des personnels issus de l'ancien Sivom du Canton d'Eu.

Alain Longuent a toujours été passionné par l'aménagement et le développement du territoire. Je ne rappellerai pas les réalisations qu'il a initiées et conduites dans sa bonne ville du Tréport. Sa volonté était la même au sein de la Communauté de communes et c'est pourquoi il avait tout naturellement pris la responsabilité des équipements communautaires.

C'est donc sous sa direction qu'a été mené à bien le projet de construction du centre aquatique communautaire. La maladie ne lui a malheureusement pas permis de suivre le chantier comme il l'aurait voulu. Mais me disait-il avec le sourire, depuis chez moi je vois tout. Et c'est vrai qu'il surveillait tout et que, dès qu'il le pouvait, il venait faire un petit tour pour voir comment les choses avançaient. Quand il ne le pouvait pas, un petit coup de fil à Camille Thomire lui permettait de se tenir parfaitement au courant de la situation et d'intervenir si besoin était, avec la détermination et l'efficacité que nous lui connaissions tous.

Avant que la construction du nouveau centre aquatique n'entre dans sa phase active, Alain Longuent avait été à l'origine de la prise de compétence apprentissage de la natation et c'est avec un plaisir certain qu'il passait de temps en temps à l'ancienne piscine de Mers voir les enfants de nos communes apprendre à nager.

Les équipements communautaires, ce fut également l'aérodrome qui est revenu dans le giron de la communauté de communes en 2007. Auprès de lui, les différents responsables de l'aéro-club et je veux parler entre autres des regrettés Antoine Savigny et Jean-Claude Bovin, ont toujours trouvé une oreille attentive et une volonté de faire vivre et de développer cette plateforme d'aviation.

Lorsque la Communauté de Communes a racheté les locaux de l'ancienne société des eaux à Eu, on s'est aperçu rapidement qu'ils seraient vite trop exigus et Alain Longuent a alors travaillé à l'agrandissement à travers la construction d'une aile nouvelle qui accueille désormais plusieurs services liés à l'enfance et jeunesse et à la

culture et bientôt, à l'étage, à l'urbanisme et d'autres services en fonction des compétences que nous aurons à prendre.

Autre réalisation menée sous la conduite d'Alain, la création de la fourrière à proximité du terrain de l'aérodrome.

Sur chacun de ces dossiers, Alain Longuent a démontré qu'il était avant tout un homme de terrain, un homme d'action. Les réunions qui se prolongeaient, les atermoiements, ce n'était pas sa tasse de thé. Et lorsque cela s'imposait, l'homme de dialogue pouvait taper du poing sur la table pour asséner un avis ou débloquer une situation.

Alain Longuent s'était également beaucoup investi dans la création du Pays même si l'évolution de ce syndicat Mixte n'a sans doute pas été à l'image de ce qu'il espérait.

Voilà ce que nous devons à Alain Longuent et je lui dois peut-être plus encore. En 2008, c'est lui, lors d'une soirée où nous avons assisté à une conférence de l'illustre professeur Albert Jacquard qui m'a pris par la manche et m'a dit : « Camille Marcan Dumesnil a fait savoir qu'il ne souhaitait pas se représenter, je crois qu'il serait bien que tu te prépares à lui succéder ».

Depuis, Alain Longuent a toujours été un fidèle soutien à mes côtés, présent bien sûr dans les bons moments mais aussi et surtout dans ceux plus difficiles qui émaillent la vie de tout élu. Je savais qu'en toute circonstance je pouvais compter sur lui, sur son soutien, sa sagacité, sa loyauté.

Son avis était toujours éclairé et son charisme naturel a été un ciment de notre collectivité. Notre entente et la reconnaissance que je porte à Alain se retrouvent dans la fresque qui orne la porte métallique de notre local technique au siège de la CCBM. J'ai voulu à travers l'écharpe rouge de l'un des personnages et la barbe blanche du second symboliser notre amitié et notre volonté d'œuvrer ensemble pour la CCBM. Et je vous avouerai qu'il m'arrive souvent d'avoir un pincement au cœur et une nostalgie certaine en la regardant.

Nous pourrions parler et nous en parlerons longtemps encore de notre ami Alain et je voudrais que la minute de silence que nous allons respecter soit pour son épouse Liggia et l'ensemble de sa famille le témoignage du profond respect, de l'amitié sincère et de la reconnaissance que nous lui portons. »

Le Conseil Communautaire a ensuite observé une minute de silence en mémoire de Monsieur Alain Longuent.

### **1/ Installation d'un nouveau Conseiller Communautaire**

Monsieur le Président explique que suite au décès de Monsieur Alain Longuent, il convient de procéder à son remplacement au sein du Conseil Communautaire.

En application des dispositions du Code Electoral et du Code Général des Collectivités Locales, et suite au renouvellement au sein du Conseil Municipal du Tréport et à la désignation des conseillers communautaires, Monsieur Alain Longuent est remplacé par Monsieur Philippe Poussier.

La liste des conseillers communautaires de la ville du Tréport est la suivante : Florence Cailleux, Jean-Jacques Louvel, Frédérique Chérubin, Laurent Jacques, Nathalie Vasseur, Emmanuel Byhet, Philippe Poussier.

► Le Conseil Communautaire prend acte de cette modification.

### **2/ Election d'un Vice-Président**

Conformément aux délibérations en date du 22 avril 2014, et du 27 octobre 2014, Monsieur le Président propose de procéder au remplacement du 1<sup>er</sup> Vice-Président, fonction précédemment occupée par Monsieur Alain Longuent.

Un délai a été laissé pour que toute candidature puisse être formulée.

Monsieur Laurent Jacques se déclare candidat au siège de Vice-Président, laissé vacant par Monsieur Alain Longuent, auquel il succède également comme Maire de la ville du Tréport.

*Monsieur Gilles Croizé propose que le siège de vice-président vacant le reste. Il explique : « en politique l'exemplarité est une vertu, le symbole n'est pas non plus à négliger, au moment où l'on demande à nos concitoyens contribuable des efforts significatifs, il me semble que nous nous honorerions en décidant que la période pendant laquelle la gouvernance actuelle va continuer à fonctionner c'est-à-dire quelques mois, le siège inoccupé reste vacant ». Il complète son propos, s'adressant au président « vous nous avez dit lors de vos vœux que vous ne seriez plus président au 1<sup>er</sup> janvier 2017, la gouvernance prenant un terme anticipé par rapport au terme initial. Décider de ne pas pouvoir à ce poste, dorénavant vacant, ce serait introduire une réflexion sur la composition de la gouvernance future, non pas en terme d'individu mais en nombre de poste de vice-président. » « Est-il bien raisonnable d'élire un 11<sup>ème</sup> vice-président. Ne peut-on pas s'en passer puisque les dernières semaines, on a bien dû s'en passer, et rester comme cela. »*

*Monsieur le Président dit que pour sa part, il souhaitait ne pas changer le nombre de vice-président afin de pouvoir achever, jusqu'à la fusion, le travail avec une équipe pareillement constituée. « Beaucoup de travail nous attend en 2016, ce n'est peut-être pas le moment de se priver de forces vives. » Si notre gouvernance sera de fait remise en cause par la fusion, il reste 9 mois pendant lesquels tout reste à faire. Il ajoute « je souhaite pour ma part rester sur la ligne que nous nous étions fixée au départ ».*

Monsieur le Président propose alors de soumettre à l'assemblée, une question préalable : « souhaitez-vous modifier le nombre de vice-présidents »

Cette proposition est rejetée et reçoit 6 voix pour, 2 abstentions, 31 voix contre.

Il est ensuite procédé au vote. Monsieur le Président propose, si tout le monde en est d'accord, un vote à main levée.

Monsieur Davergne s'y opposant, les opérations de vote se dérouleront à bulletin secret, au scrutin uninominal, à la majorité absolue.

Il est procédé à l'élection du Vice-Président, sous la présidence de Monsieur le Président. Monsieur Jérémy Moreau, Madame Joselyne Brabant, Monsieur René Poyen composent le bureau.

Le dépouillement du vote, lors du 1<sup>er</sup> tour, a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	39
A déduire : nombre de bulletins déclarés nuls conformément à l'article L66 du code électoral	8
Reste pour le nombre de suffrage exprimés :	31
Majorité absolue :	16
A obtenu Monsieur Laurent Jacques	31 voix.

Monsieur Laurent Jacques, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 1<sup>er</sup> Vice-Président et immédiatement installé dans ses fonctions.

Monsieur le Président s'adressant au nouveau vice-président, ajoute « je n'ai aucun doute sur le fait que tu seras le digne successeur de celui qui t'a formé ». Il lui propose de prendre la parole.

Monsieur le 1<sup>er</sup> Vice-Président souhaite remercier tous ceux qui lui ont accordé leur confiance. Il précise « c'est une tâche difficile de succéder à Alain Longuent, mais il était tout aussi impensable que la ville du Tréport ne soit pas représentée autour de la table du bureau et ne participe pas à la gouvernance de la Communauté de Communes.

### **3/ Mise à jour des commissions et représentation extérieures.**

Compte tenu du décès de Monsieur Alain Longuent, Monsieur le Président propose de mettre à jour la liste des commissions et représentations extérieures.

Les Conseillers Communautaires ont pu prendre connaissance des propositions de modification (annexe 2 de la note de synthèse)

Globalement, Monsieur Longuent est substitué par Monsieur Jacques, et Monsieur Jacques par Mme Vasseur, Madame Vasseur par Monsieur Poussier qui reste membre de la commission 3, au sein du collège des personnalités associées.

Les modifications proposées sont reprises en rouge dans le tableau ci-après :

## Commissions : Composition

<u>Commission 1</u>	<u>Commission 2</u>	<u>Commission 3</u>	<u>Commission 4</u>	<u>Commission 5</u>	<u>Commission 6</u>	<u>Commission 7</u>	<u>Commission 8</u>
<i>Finances- politique territoriale- nouvelles compétences</i>	<i>Développement économique et environnemental du PEABM</i>	<i>Collecte et traitement des déchets, environnement et développement durable</i>	<i>Enfance, Jeunesse</i>	<i>Culture: évènementiel et mise en réseau des bibliothèques</i>	<i>Tourisme</i>	<i>Commission en charge de la DSP</i>	<i>Commission d'appel d'offres</i>
Martel Nathalie	Roger Poyen Jacques Laurent Modification proposée :	Fosse Lucien	Cherubin Frédérique	Vasseur Nathalie Modification proposée Philippe Poussier	Mainnemarre Yves	<i>Titulaires</i>	<i>Titulaires</i>
Sueur Marthe Brière Alain Poyen Roger Moreau Jérémy	Nathalie Vasseur Facque Eddie Boulenger Raynald Thomire Christian	Cailleux Florence Loiseau Dominique Deneufve Gilbert Bovin Marylise	Adjerad Catherine Vittu Marie-Pierre Bovin Isabelle Brabant Joselyne	Renoux André Petit Marie-Christine Saumont Pascale Martel Nathalie	Jean-Jacques Louvel Picard Alain Marchetti José Maquet Emmanuel	Sueur Marthe Bovin Marylise Maquet Emmanuel Davergne Jean-Claude Longuent Alain Modification proposée : Laurent Jacques	Sueur Marthe Bovin Marylise Fosse Lucien Davergne J-Claude Longuent Alain Modification proposée : Laurent Jacques
Cavé Daniel Brabant Jocelyne Fosse Lucien Derrien Yves Facque Eddie Depoilly Guy	Duchaussoy Christian Barbier Michel Bernanose Sylvie Cailleux Maurice Trolley Jean-Pierre Depoilly Guy	Cavé Daniel Maubert Rodrigue Paris Jean Pion Patrice Sire Guislaine Croizé Gilles	Evrard Monique Desjonqueres Corinne Maxence Jean-Luc Sueur Marianne Sueur Marthe Destruel Daniel	Dimouchy Franck Brière Alain	Riche Marie-Laure Gaouyer M-Françoise Boinet Odile	<i>Suppléants</i> Cavé Daniel Boinet Odile Fosse Lucien Jacques Laurent Modification proposée : Nathalie Vasseur	<i>Suppléants</i> Marchetti José Maquet Emmanuel Boinet Odile Jacques Laurent Modification proposée : Nathalie Vasseur Martel Nathalie
Destruel Dany Marchetti José Longuent Alain Modification proposée de droit : Laurent Jacques Trolley Jean-Pierre Maquet Emmanuel		Yves Derrien	Boissay Annie			Renoux André	



Davergne Jean-Claude  
Bovin Marylise  
Boulenger Reynald  
Henocque Alain

**Personnes associées de  
droit**

**Personnalités associées retenues par la commission**

Rachid Chelbi	Philippe Poussier (déjà membre mais impossibilité de changement de collègue (12 siège ) cf règlement intérieur)	J-François Cordesse	Longuent Alain (suppression)	J-Luc Vincent	
Rodier Christine	Richard François Dona Mario  Gest Séverine Hurtelle Alain Vitaux Jean-Charles Albert Giffard Claire Cardon	Olanier Jean-Pierre Younous Adep Duneuf- GermainThérèse Hospital Laurent Pade Guillaume Masson Frédéric Routier Denis  Gosset Sylvain Régine Douillet Marc Meresse Alain Ricard Christian Carette Gérard Hy	Parmentier Claudine Thomire Christian  Boullard Annick Briffard Claudine Decagny Philippe Boinet Odile Gest Odile  Boissay Annie Legrouit Catherine  <i>M-Françoise Bayard*</i>	Demazeux Nathalie Vilpoix Beatrice  Dona Mario Dujeancourt Arnaud Pegard François Deceuveleare Joly Sophie Jean Venel  <i>M-Françoise Bayard*</i>	Saillofest Carole Vandesteene Thérèse  Gourlay Séverine Maillard Jérôme Petit Karine Younous Adep Claire lespinasse  Guislaine Sire Pascal Morand Monique Cadot  <i>Christelle Feuilloy*</i>

*\*Inscription à valider lors de la prochaine réunion de la commission.*

## Représentations instances et organismes extérieurs

Intitulé de la structure	Nombre de représentants de la CCBM	Noms
Comité Départemental du Tourisme 76	1	José Marchetti
Fédération régionale des Pays d'accueil touristique	2	José Marchetti - Emmanuel Maquet
Comité d'étude pour le développement des sports nautiques sur le littoral de Haute Normandie	1	José Marchetti
Comité National d'Action Sociale	1	Alain Brière
Maison de l'Emploi et de la Formation de Picardie Maritime	1	Yves Derrien
Chemin Vert du Petit Caux	3	José Marchetti - Marie-Laure Riche - Lucien Fosse
Pays Interrégional Bresle Yères	5 titulaires 4 suppléants	Alain Brière - Emmanuel Maquet - <b>Alain Longuent</b> Modification proposée Laurent Jacques - Daniel Cavé - José Marchetti (titulaires) Roger Poyen - Daniel Destruel - Lucien Fosse - Jean-Pierre Trolley (suppléants)
Conseil de développement du Pays Interrégional Bresle Yères	4 personnes (une par commission thématique)	Jean-Pierre Trolley Emmanuel Maquet André Renoux José Marchetti
Conférence de territoire de Dieppe Agence Régionale de santé	1 titulaire et 1 suppléant à proposer à l'Association des communautés de France	Titulaire : Yves Derrien Suppléant : Marie-Françoise Gaouyer
PAPI (Programme d'Action de Prévention des Inondations)	3	Marthe Sueur - Emmanuel Maquet - <b>Alain Longuent</b> Modification proposée Laurent Jacques
Mission Locale Dieppe Côte d'Albâtre	2	Yves Derrien - Jean-Jacques Louvel
Mission Locale Picardie Maritime	2	Yves Derrien - Joselyne Brabant
Parc Naturel Régional Marin des Estuaires Picards et de la Côte d'Opale	1 titulaire et 1 suppléant	Marthe Sueur (titulaire) <b>Alain Longuent</b> (suppléant) Modification proposée Laurent Jacques
Syndicat Mixte du Pays et de préfiguration du Parc Naturel Régional de la Baie de Somme	1 titulaire et 1 suppléant	Emmanuel Maquet (titulaire) Alain Brière (suppléant)
Commission Départementale d'Activité Commerciale	1	Alain Brière
Syndicat Mixte Somme Numérique	2 titulaires	Yves Derrien - Emmanuel Maquet
Réseau Palme	1	Jean-Claude Davergne

Commission Locale de l'Eau - Schéma d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE)	1	Daniel Cavé
Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI)	1	José Marchetti
Conseil de Surveillance du Centre Hospitalier de la ville d'Eu		Michel Barbier
Comité de gestion du Centre Aquatique		Alain Brière, <b>Alain Longuent</b> , <b>Modification proposée Laurent Jacques</b> Emmanuel Maquet ou leurs représentants
Conseil d'Administration du Lycée Anguier de la ville d'Eu	2	Laurent Jacques Emmanuel Maquet (suppléant)
COFIL PLH	14	L'ensemble du Bureau + Daniel Destruel
COFIL CLS - CCBM	2	Yves Derrien Michel Barbier
Référent Point d'Accès au Droit	1	Yves Derrien
Référent CISPD	1	Yves Derrien
Commission consultative paritaire du Syndicat Départemental d'Energie de Seine Maritime (SDE76).	1	Lucien Fosse
Commission consultative paritaire de la FDE 80.	1	Alain Brière

► Le Conseil Communautaire entérine ces modifications à l'unanimité.

**4/ Approbation des comptes de gestion 2015 du budget principal, et des budgets annexes « Zone Industrielle », « Atelier Relais », « Centre Aquatique ».**

Monsieur le Président donne la parole à Madame Marylise Bovin, Vice-Présidente en charge des finances pour la présentation de ce point.

Le compte de gestion est soumis au vote du Conseil Communautaire qui peut ainsi constater la stricte concordance des deux documents (compte administratif et compte de gestion).

Vous retrouverez en pièces jointes les 4 comptes de gestion de 2015 (Annexe 3):

- celui relatif au budget principal
- celui relatif à la zone industrielle
- celui relatif à l'atelier relais
- celui relatif au centre aquatique

4.1 Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire adopte le compte de gestion 2015 du budget général.  
*2 votes contre / 3 abstentions*

4.2/ Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire adopte le compte de gestion 2015 du budget annexe « Zone industrielle ». *2 votes contre / 3 abstentions*

4.3/ Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire adopte le compte de gestion 2015 du budget annexe « Atelier Relais ». *4 votes contre / 2 abstentions*

4.4/ Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire adopte le compte de gestion 2015 du budget annexe « Centre Aquatique ». *2 votes contre / 3 abstentions*

**5/ Approbation des comptes administratifs 2015 du budget principal, et des budgets annexes « Zone Industrielle », « Atelier Relais », « Centre Aquatique ».**

Monsieur le Président donne la parole à Madame Marylise Bovin, Vice-Présidente en charge des finances pour la présentation de ce point.

Monsieur le Président rappelle qu'il peut être présent pendant les discussions sur le compte administratif mais qu'il devra se retirer au moment du vote.

Le Conseil Communautaire décide de confier temporairement la présidence de la séance à Monsieur Laurent Jacques, 1<sup>er</sup> vice-président.

Une synthèse rapide des comptes administratifs est présentée, que l'on peut exposer sommairement ainsi :

	Investissement					
	Résultat CA 2014	Résultat BP 2015	RAR Dépenses	RAR Recettes	Besoin de Financement	Solde d'exécution à reporter
<b>BP</b>	-385 362,09	1 687 810,52	316 010,00	111 800,00		1 302 448,43
<b>Zone Industrielle</b>	-3 665 296,15	3 211 244,12	10 000,00	0	-464 052,03	-454 052,03
<b>Ateliers Relais</b>	-23 638,86	-21 426,63	0	0	-45 065,49	-45 065,49
<b>Centre Aquatique</b>	-3 445 897,18	2 718 530,35	56 000,00	707 371,00	-75 995,83	-727 366,83
	<b>TOTAL</b>					<b>75 964,08</b>

	Fonctionnement									
	Résultat CA 2014	Affectation 2014	Résultat BP 2015	Résultat 2015 avant subventions BA	Subventions BA	Résultat avant affectation	Affectation résultat 2015	Excédent à reporter	Déficit à reporter	
<b>BP</b>	2 509 456,17	1 035 362,09	1 186 074,53	1 186 074,53	0,00			2 660 168,61		
<b>Zone Industrielle</b>	3 116 342,15	3 116 342,15	-364 067,78		0,00				364 067,78	
<b>Ateliers Relais</b>	19 638,86	19 638,86	27 349,07		0,00	27 349,07	27 349,07			
<b>Centre Aquatique</b>	657 334,18	657 334,18	-435 203,18		0,00	-435 203,18			435 203,36	
	<b>Total</b>							<b>1.860.897,47</b>		

	Solde d'exécution à reporter	Affectation résultat 2015	Reste à financer avant emprunt	EMPRUNT	Reste à financer
<b>BP</b>	1 302 448,43	0,00			
<b>Zone Industrielle</b>	-454 052,03	0,00			
<b>Ateliers Relais</b>	-45 065,49	27 349,07			
<b>Centre Aquatique</b>	-727 366,83				

Vous retrouverez en pièces jointes les 4 comptes administratifs de 2015 (Annexe 4) :

- celui relatif au budget principal
- celui relatif à la zone industrielle
- celui relatif à l'atelier relais
- celui relatif au centre aquatique

*Monsieur Jean-Claude Davergne demande qu'on veuille bien lui préciser la capacité d'autofinancement.  
Monsieur le Président l'informe que la CAF brute hors SPIC est de 883.295 € et la CAF nette de 257.318 €.*

5.1/ Toutes questions voulues ayant pu être posées, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire adopte le compte administratif 2015 du budget général.

*5 voix contre : Monsieur Maurice Cailleux, Madame Catherine Adjerad, Monsieur Jean-Claude Davergne, Monsieur Gilles Croizé, Monsieur Rodrigue Maubert*

5.2/ Toutes questions voulues ayant pu être posées, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire adopte le compte administratif 2015 du budget annexe « Zone industrielle ».

*5 voix contre : Monsieur Maurice Cailleux, Madame Catherine Adjerad, Monsieur Jean-Claude Davergne, Monsieur Gilles Croizé, Monsieur Rodrigue Maubert*

5.3/ Toutes questions voulues ayant pu être posées, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire adopte le compte administratif 2015 du budget annexe « Atelier Relais ».

*5 voix contre : Monsieur Maurice Cailleux, Madame Catherine Adjerad, Monsieur Jean-Claude Davergne, Monsieur Gilles Croizé, Monsieur Rodrigue Maubert*

5.4/ Toutes questions voulues ayant pu être posées, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire adopte le compte administratif 2015 du budget annexe « Centre Aquatique ».

*5 voix contre : Monsieur Maurice Cailleux, Madame Catherine Adjerad, Monsieur Jean-Claude Davergne, Monsieur Gilles Croizé, Monsieur Rodrigue Maubert*

## **6/ Affectation des résultats 2015 budget principal et budgets annexes**

Monsieur le Président donne la parole à Mme Bovin pour l'exposé des points 6.1 à 6.4 de l'ordre du jour.

### **6.1/ Budget principal :**

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2015,  
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2015,  
Et constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat CA 2014	Affectation du résultat 2014	Résultat Exercice 2015	Restes à réaliser 2015	Solde des restes à réaliser	Besoin de financement à prendre en compte pour l'affectation de résultat
INVEST	-385 362.09		1 687 810.52	111 800.00	- 204 210.00	1 098 238.43
				316 010.00		
FONCT	2 509 456.17	1 035 362.09	1 186 074.53			2 660 168.61

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat et doit en priorité en couvrir le besoin de financement de la section d'investissement.

► Le Conseil Communautaire décide d'affecter le résultat comme suit :

<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL AU 31/12/2015</b>	2 660 168.61
<b>Affectation obligatoire :</b> A la couverture d'autofinancement et virement prévu au BP, (c/ 1068)	
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b> Affectation complémentaire en réserves (compte 1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	2 660 168.61
Total affecté au compte 1068	
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2015</b> Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

Ligne 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	1 302 448.43
Ligne 002 : Résultat de fonctionnement reporté	2 660 168.61

*4 votes contre : Madame Catherine Adjerad, Monsieur Jean-Claude Davergne, Monsieur Rodrigue Maubert, Monsieur Gilles Croizé*

## 6.2/ Budget annexe « Zone industrielle »

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2015,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2015,

Et constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat CA 2014	Virement à la section fonctionnement	Résultat Exercice 2015	Restes à réaliser 2015	Solde des restes à réaliser	Besoin de financement à prendre en compte pour l'affectation de résultat
INVEST	-3 665 296.15		3 211 244.12	0	- 10 000.00	- 464 052.03
				10 000.00		
FONCT	3 116 342.15	3 116 342.15	- 364 067.78			- 364 067.78

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat et doit en priorité en couvrir le besoin de financement de la section d'investissement.

► Le Conseil Communautaire décide d'affecter le résultat comme suit :

<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL AU 31/12/2015</b>	
<b>Affectation obligatoire :</b>	
A la couverture d'autofinancement et virement prévu au BP, (c/ 1068)	
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>	
Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	
Total affecté au compte 1068	
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2015</b>	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	364 067.78
Ligne 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	- 454 052.03
Ligne 002 : Résultat de fonctionnement reporté	0

5 votes contre : Madame Catherine Adjerad, Monsieur Jean-Claude Davergne, Monsieur Rodrigue Maubert, Monsieur Gilles Croizé, Monsieur Maurice Cailleux

### 6.3 / Budget annexe « Atelier Relais »

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2015,  
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2015,  
Et constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat CA 2014	Virement à la section fonctionnement	Résultat Exercice 2015	Restes à réaliser 2015	Solde des restes à réaliser	Besoin de financement à prendre en compte pour l'affectation de résultat
INVEST	- 23 638.86		- 21 426.63	0	0	- 45 065.49
				0		
FONCT	19 638.86	19 638.86	27 349.07			27 349.07

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat et doit en priorité en couvrir le besoin de financement de la section d'investissement.

► Le Conseil Communautaire décide d'affecter le résultat comme suit :

<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL AU 31/12/2015</b>	27 349.07
<b>Affectation obligatoire :</b>	
A la couverture d'autofinancement et virement prévu au BP, (c/ 1068)	27 349.07
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>	
Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	
Total affecté au compte 1068	27 349.07
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2015</b>	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	0
Ligne 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	- 45 065.49
Ligne 002 : Résultat de fonctionnement reporté	0

*5 votes contre : Madame Catherine Adjera, Monsieur Jean-Claude Davergne, Monsieur Rodrigue Maubert, Monsieur Gilles Croizé, Monsieur Maurice Cailleux*



#### 6.4/ Budget annexe « Centre Aquatique »

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2015,  
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2015,  
Et constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat CA 2014	Virement à la section fonctionnement	Résultat Exercice 2015	Restes à réaliser 2015	Solde des restes à réaliser	Besoin de financement à prendre en compte pour l'affectation de résultat
INVEST	- 3 445 897.18		2 718 530.35	707 371.00	651 371.00	- 75 995.83
				56 000.00		
FONCT	657 334.18	657 334.18	- 435 203.18			- 435 203.36

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat et doit en priorité en couvrir le besoin de financement de la section d'investissement.

► Le Conseil Communautaire décide d'affecter le résultat comme suit :

<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL AU 31/12/2015</b>	
<b>Affectation obligatoire :</b>	
A la couverture d'autofinancement et virement prévu au BP, (c/ 1068)	
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>	
Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	
Total affecté au compte 1068	
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2015</b>	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	435 203.36
Ligne 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	- 727 366.83
Ligne 002 : Résultat de fonctionnement reporté	0

5 votes contre : Madame Catherine Adjerd, Monsieur Jean-Claude Davergne, Monsieur Rodrigue Maubert, Monsieur Gilles Croizé, Monsieur Maurice Cailleux

## 7/ Débat d'orientation budgétaire

La loi NOTRe du 7 août 2015 crée par son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et à la responsabilité financières des collectivités territoriales.

Elle précise notamment que le DOB doit faire l'objet d'un rapport comportant des informations énumérées par la loi.

Les articles L 2312-1, L3312-1, L 4312-1, L 5211-36 (\*concerne plus précisément les EPCI) et L5622-3 du CGCT relatifs au DOB sont modifiés. Des compléments sont apportés sur les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat.

S'agissant du document sur lequel s'appuie ce débat, ces nouvelles dispositions imposent au Président de présenter à l'assemblée,

- un rapport sur les orientations budgétaires,
- les engagements pluriannuels envisagés
- ainsi que la structure et la gestion de la dette.

Pour les collectivités de notre strate, ce rapport comporte également

- une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs.

Le formalisme relatif au contenu de ce rapport, à sa transmission et à sa publication reste à la libre appréciation des collectivités en l'absence de décret d'application. Ceux-ci devraient intervenir courant 2016.

Le rapport a été joint en annexe 5 de la note de synthèse.

Monsieur le Président souhaite en préambule ajouter les éléments suivants :

*« La commission de finances s'est réunie une première fois le 23 février, afin de poser les bases du rapport d'orientations budgétaires, nouveauté introduite par la loi NOTRe mais rapport qui avait déjà, en toute transparence, été mis en place dès l'année dernière.*

*La commission de finances élargie, rassemblant l'ensemble des conseillers communautaires, s'est ensuite réunie le 2 mars à Gamaches et ce jour-là, avait été évoqué l'idée d'une augmentation de la TEOM dont le taux maximal aurait été fixé à 8,35 %.*

*Ce n'est jamais de gaieté de cœur qu'un élu propose une augmentation de la fiscalité. Mais parfois le sens des responsabilités fait que tout élu doit s'y résoudre.*

*Quelle est notre situation à ce jour ?*

*J'entends que certains sont tout prêts à dégainer des arguments qui laisseraient à penser que nous sommes habitués à faire n'importe quoi.*

*Je rappellerai simplement mais solennellement que le centre aquatique, nous l'avons voulu à l'unanimité (des élus présents au moment des différentes prises de position, cela s'entend).*

*Ce n'est pas une découverte pour ces élus que cet équipement, structurant est*

- *important pour nos scolaires qui disposent enfin de conditions adaptées pour apprendre la natation,*
- *important pour notre population qui l'apprécie, et sur ce point, les échos sont plus que positifs et*
- *important pour l'activité touristique, la fréquentation des bassins à chaque période de vacances en témoigne,*

*Nul ne pourrait aujourd'hui prétendre avoir ignoré que cet équipement constituerait une charge pour notre collectivité. Il est toujours facile de faire de la politique fiction à rebours, en critiquant tout ce qui est fait comme ce qui ne le serait pas, tout en n'assumant rien, tout en ne proposant rien. Cette posture est court-termiste et néfaste à l'intérêt de notre collectivité, au sens même de l'esprit communautaire.*

*Le besoin de financement annuel occasionné par le centre aquatique est de l'ordre d'1,5 millions d'euros.*

*Grâce à un programme d'économies drastique que nous avons mis en place, nous avons pu ramener le besoin de financement pour l'ensemble de nos budgets à 800 000 euros.*

*Dans le même temps, depuis que nous avons mis en place une TEOM et entrepris le lissage de celle-ci, la moitié des dépenses consacrées à la collecte, au tri et au traitement des ordures ménagères était directement financée par le budget principal. Ainsi que le Grenelle de l'environnement nous y invite, une responsabilisation des habitants par rapport à la production de déchets, et la mise en place d'un financement intégral incitatif de la compétence par la taxe dédiée est souhaitable.*

*C'est la raison pour laquelle nous ne toucherons pas à la fiscalité des ménages, qui suffit à la couverture des charges qui lui reviennent, mais nous vous proposons de faire évoluer la TEOM.*

*Je rappelle au passage que depuis 2009, à une exception près pour financer la compétence insertion, nous n'avons jamais augmenté la pression fiscale. Nos taux de fiscalité sont très en deçà des moyennes départementales, régionales et nationales pour les collectivités de même strate.*

*Ainsi le taux de TEOM est aujourd'hui de 5,5 % pour une moyenne nationale à 10,83%.*

*Certains pensent peut-être aujourd'hui que l'on aurait dû mobiliser le levier fiscal plus tôt, dans une idée de progressivité accrue. Mais que n'aurait-on entendu si nous avions augmenté l'impôt sans réel besoin ni raison, juste dans la perspective qu'un jour l'augmentation serait moins brutale, si tant est que ce que nous proposons, le passage de la TEOM à 7,5% le soit.*

*Je vous rappellerai également les faits suivants :*

*Pouvions nous imaginer que désengagement de l'Etat serait ce qu'il est aujourd'hui : nous avons perdu depuis 2013 plus de 500.000 euros de dotations annuelles. Cette année, nous serons contraints de verser à l'Etat plus de 114.000 euros, et l'année prochaine au moins 295.000 euros !*

*Pouvions imaginer encore que la gouvernance du département de Seine-Maritime ne respecterait pas l'engagement pris (et inscrit dans le contrat de Pays) quant à sa participation à la construction de notre centre aquatique (1 150 000 euros en moins pour notre collectivité).*

*Pouvions-nous prédire que le transfert de SGD serait finalement une opération blanche pour la CCBM puisque c'est elle qui in fine a dû supporter le coût de fouilles archéologiques.*

*Pouvions nous prédire qu'à vouloir tant ménager la fiscalité, nous avons réduit les marges de manœuvre de notre établissement de coopération intercommunale, et que nous devons pourtant en bon ordre assumer les compétences nouvelles que l'Etat nous impose et nous imposera:*

*2017 : compétence tourisme, et la nécessaire remise à plat de la compétence Enfance Jeunesse, la suppression de la notion d'intérêt communautaire à l'appui de la compétence « développement économique », les aires d'accueil des gens du voyage, et la planification en urbanisme règlementaire, avec la compétence PLUI en mars 2018, nous aurons à assumer la compétence Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, les plans « climat-air- énergie territoriaux »*

*En 2020, la compétence « eau et assainissement »*

*Quoique l'on en dire ou que l'on en médire, pendant que nous maintenions une fiscalité très basse, nous développons tout de même des services : récemment le service d'instruction en urbanisme, mais aussi le service Enfance Jeunesse, le RAM, la mise en réseaux des bibliothèques, l'insertion, le déploiement de la fibre optique sur le territoire, travaux en cours, le suivi de différentes politiques : le contrat local de santé, PLH, l'ouverture prochaine d'un point d'accès aux droits et j'en passe sans doute.*

*Certes, la voilure de certains services a été réduite, et je pense ici notamment aux ramassages des déchets verts et encombrants. Si cette décision déplaît à certains, ainsi que la presse s'en est fait l'écho, je voulais leur dire que je me félicite qu'aujourd'hui nous soyons en mesure de rendre équitablement le même service à l'ensemble des habitants, que j'assume le fait de ne pas admettre que les prestations complémentaires, qui relèvent de la décision propre des communes – je le souligne –, soient assumées par la Communauté de Communes, et donc payés par une majorité de personnes qui n'en bénéficie pas. Il appartient à chaque collectivité d'arbitrer et d'adapter ses services à ses capacités financières. Si des communes souhaitent offrir des prestations complémentaires à leurs habitants, je le respecte et les invite à assumer financièrement leurs décisions, mais je ne vois pas en quoi la Communauté de Communes serait contingente de leurs choix.*

*Quoiqu'il en soit, en responsabilité, peut-on en conscience face aux enjeux et aux défis de demain, se contenter encore aujourd'hui des positions d'attentisme, qui ont été collégalement les nôtres, tout tourné que nous étions vers le seul objectif de principe de préserver la fiscalité.*

*Notre territoire, le projet de coopération intercommunale, qui devra être construit avec 7 communes de la Communauté de Communes d'Yères et Plateaux (mais j'y reviendrai en fin de séance), va amener à une harmonisation nécessaire, et mérite que nous puissions élever un peu le débat et prendre ensemble des décisions certes courageuses, mais les seules à nous permettre raisonnablement et financièrement d'avancer vers demain.*

*C'est pour cela qu'en conformité avec la réalité des dépenses des différents services et aussi parce que nous avons écouté vos remarques de la commission de finances du 2 mars, nous vous proposons donc d'augmenter la TEOM, à 2 points et demi avec un engagement de ramener dans les trois ans le taux de cette taxe au coût réel du service comme le prévoit le grenelle de l'environnement.*

*Je tiens aussi à souligner pour éviter tout fantasme sur cette augmentation, qui reste fort relative, que cela induira en moyenne une augmentation de 4% de l'avis d'imposition pour nos habitants.*

*Voilà Mesdames, Messieurs, chers collègues la proposition qu'en réunion de bureau nous avons décidé de vous faire.*

*Je vous le répète, aucun d'entre nous ne décide d'augmenter un impôt de gaieté de cœur.*

*Mais à un moment, il faut assumer nos décisions et choix passés, et parfois ceux de nos partenaires qui s'imposent à nous. C'est le cas aujourd'hui ;*

*Il faut aussi savoir se donner les moyens de pouvoir relever les défis qui se posent et se poseront à nous demain.*

*Maintenant, si certains disposent de la recette miracle qu'ils n'hésitent pas à nous la communiquer. J'ai vu quelque part qu'une collectivité avait renoncé à ouvrir son centre aquatique construit parce que finalement il lui revenait moins cher vide qu'en fonctionnement. Je suis sûr que cela n'est pas ce que nous souhaitons...*

*Certains souhaitent-ils s'exprimer ? »*

*Monsieur Daniel Destruel prend alors la parole : « Monsieur le Président, et au nom de la commune de Gamaches, je vais voter en faveur de ces orientations budgétaires, alors même que concernant la TEOM la commune de Gamaches a déjà consenti un effort en passant de 2 ramassages à un seul. »*

*Monsieur Jean-Claude Davergne ajoute « j'ai regardé attentivement le DOB, on va augmenter la TEOM de 50%, même si sur l'assiette globale cela ne fait que de 4%, ce qui me gêne, c'est qu'aujourd'hui on va devoir expliquer à notre population que cette augmentation ne dessert aucun service à la personne. Pour moi, c'est un véritable problème. Il y a bien différents investissements, mais, rien pour les personnes, c'est inquiétant car on*

*ne parle pas non plus du tourisme, qu'advient-il en 2017 ? Comment expliquer cela à notre population alors que nous aussi nous sommes passés à 1 ramassage au lieu de 2.*

*Monsieur le Président lui répond : je peux comprendre que tu puisses avoir des difficultés à l'exposer ainsi. Un numéro entier de la lettre de l'entente sera consacré à expliquer cela à nos habitants. Mais je t'assure que l'impact annuel sur l'avis d'imposition reste très relatif, surtout si tu penses que les taux que nous pratiquons sont encore en deçà des moyennes régionales et nationales. »*

*Monsieur Jean-Claude Davergne de continuer : « oui mais on finance avec la TEOM les quelques investissements »*

*Monsieur le Président lui dit « tu es un excellent débateur car tu pratiques merveilleusement des raccourcis. Une partie du budget principal va effectivement aller aux investissements, c'est évident, et l'augmentation de TEOM ne fera pour autant que baisser la part des coûts de la compétence déchets en fonctionnement, assumée depuis des années sur le budget principal sans recette propre en face.»*

*« Par ailleurs, si en taux cela semble s'emballer, il n'en est rien car ceux sont des taux appliqués sur de petites valeurs. »*

*Monsieur René Poyen demande si cette mesure va inciter les gens à faire le tri.*

*Monsieur le Président lui explique que lorsque les gens sont mis devant leur responsabilité avec en main, le coût des déchets, peut-être que cela les aidera à comprendre la portée du geste de tri. Quoiqu'il en soit, on ne peut pas se satisfaire de la situation actuelle. Le Grenelle nous invite à responsabiliser les producteurs de déchets. En leur donnant le vrai coût du service, cela ne peut pas nuire.*

*Il ajoute également qu'au fil des ans, les contraintes environnementales augmentant, les coûts de traitement également, cela ne peut rester totalement neutre sur la facturation de l'habitant.*

*Monsieur Jean-Jacques Louvel prend ensuite la parole et précise qu'il votera pour cette augmentation et le DOB car, « il y a besoin d'avoir un minimum de solidarité par rapport aux actions faites. Les fouilles ont dû être faites, on peut mettre cela sur le dos de la piscine, sur les subventions qui finalement n'ont pas été versées certes ; mais on a quand même aujourd'hui un équipement fédérateur pour nos populations et c'est donc un peu réducteur de lui mettre sur le dos un certain nombre de chose. Sur la TEOM, la proposition s'y prête un peu mal car les gens ne constatent certes pas d'amélioration par rapport à ce qu'ils ont connu, mais le cout de traitement des déchets augmente. Avant on retrouvait ces déchets sur nos chemins ; Cela a un coût pour le recycler. Mais ce n'est pas l'objet de mon intervention, on arrive toujours à prendre des décisions, car on est pris dans un système, on sait qu'il va y avoir une redéfinition de la Communauté de Communes avec son extension. Il faut commencer à se demander quel est le projet que l'on veut pour cette Communauté de Communes, qu'est-il pertinent de prévoir : l'aide aux personnes, d'autres compétences ou autres, mais il faut se mettre d'accord sur quelque chose pour le mandat, savoir pourquoi on est élu. Augmenter l'impôt, ça n'est pas agréable mais pas une tare, pour peu que l'on ait des services en retour, c'est ainsi, on comprend cela. Un jour la question des taux, des bases va se poser, toutes les Communes doivent participer à l'investissement, cela arrangeait bien quand une seule commune le finançait. Là on a quelque chose de plus juste. Nos populations ont depuis longtemps passé les frontières de nos communes, et sont dans une logique communautaire qu'il faut continuer. »*

*Madame Desjonqueres pose une question relative aux terrains que l'on souhaiterait acheter sur le Parc d'Activités, pour l'installation hypothétique d'une entreprise. Elle souligne que l'on s'engage dans une dépense et que le prix demandé par la SAFER lui semble trop important. Pourquoi ne laisse-t-on pas l'investissement payer le terrain en direct.*

*Monsieur le Président précise que ce n'est pas avec la SAFER mais avec la Chambre d'Agriculture qu'un protocole a été signé, ratifié par cette même assemblée, afin de déterminer les prix d'achat. Il explique également que pour le moment le dossier administratif de déclaration d'utilité publique n'est pas achevé et qu'on n'a pas de visibilité sur l'aboutissement de cette procédure qui relève de la responsabilité de l'Etat. Il souhaite néanmoins que l'élaboration du budget rende possible l'acquisition de ces terrains via une somme non affectée pour pouvoir être réactif en cas d'opportunité et de projet de revente urgente, un peu comme on a pu l'être pour SGD.*

*Monsieur Maquet prend ensuite la parole : « je voudrais rappeler dans quel contexte on a travaillé ces orientations budgétaires. Depuis 15 jours, 3 semaines, on s'est réunis plusieurs fois pour regarder la façon dont on pourrait préparer le Budget 2016. La baisse des dépenses de fonctionnement de 6,57 % est déjà très importante. Mais on a beau serrer les dépenses, il ne faut pas méconnaître le contexte de la baisse de dotations, 573 552 euros tout de même, ça n'est pas neutre. L'augmentation proposée de la TEOM ne compense pas la perte durable des dotations de l'Etat. La solution qui est proposée aujourd'hui est raisonnable. A Mers, dont les bases sont élevées, pour un pavillon moyen, cela représente une augmentation totale de 3% des impôts, cela correspond à 3 euros par mois. Il faut donc ramener les choses où elles se situent vraiment, avec le volume des investissements, mais aussi toutes les compétences que l'on va devoir gérer sans en avoir les financements. C'est considérable, la GEMAPI par exemple. L'Etat donne la compétence, et c'est à nous de trouver comment on l'assume. Entre les compétences que l'on pourrait choisir de prendre, et celles imposées, tout cela nous contraint et nous contraindra à faire des choix. Il y a le choix de la résignation ou le choix de l'ambition, celui que nous avons choisi de porter. Depuis que je suis aux affaires, je me bats pour faire baisser les impôts, mais là il me semble nécessaire de rattraper ce que l'on aurait dû anticiper, les impôts communautaires sont très faibles par rapport aux moyennes régionales et nationales. C'est aussi à cette condition que l'on pourra porter un projet collectif. »*

*Monsieur Davergne intervient : « le choix des investissements peut-être, mais on a complètement oublié l'aide à la personne.*

*Monsieur Maquet lui demande de préciser ce qu'il entend par aide à la personne.*

*Monsieur Davergne lui répond que c'est à la gouvernance de faire des propositions.*

*Monsieur Maquet de reprendre : et l'aboutissement de la compétence pas aboutie en matière d'enfance et de Jeunesse, cela touche bien tous les foyers.*

*Monsieur Davergne lui répond : on est pas glorieux pour cette opération.*

*Monsieur Maquet lui réplique qu'il y a le passé, dont il a été acteur également, et il y a ce que l'on a envie d'écrire et créer demain. Pour cela, il faut trouver des financements, d'autant plus quand l'Etat nous fait les poches par ailleurs. »*

*Monsieur le Président de compléter : effectivement, on est pas dans le champ des suppositions, les compétences nouvelles s'impose à nous de par la loi, et il faut essayer d'avancer avec ces nouvelles constantes.*

*Monsieur Lucien Fosse de préciser que « l'augmentation de la TEOM ne correspond pas à des dépenses nouvelles, c'est un refléchage de crédits. La Communauté de Communes ne cesse d'essayer de baisser les coûts et les tonnages, de réduire les points noirs de collecte. Ensuite, on va essayer d'améliorer le tri, l'ambassadrice du tri s'y emploie, de réduire les déchets verts par le compostage, de continuer avec les containers enterrés. Bien sûr que l'objectif est toujours de faire baisser les coûts de collecte, alors que les coûts de traitement eux ne baissent pas. Le déchet qui ne coute pas cher c'est celui qui n'est pas généré.*

► Après débats, il est pris acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire.

► Par ailleurs, le Conseil Communautaire décide d'entériner les orientations arrêtées dans le rapport de présentation à l'appui du Débat d'orientation budgétaire.

*11 Abstentions : Monsieur Jean Paris, Monsieur Roger Poyen, Madame Marie Christine Petit (par procuration), Madame Marie-Laure Riche, Madame Corinne Desjonqueres, Madame Marie-Françoise Gaouyer, Monsieur Gilles Croizé, Madame Guislaine Sire, Monsieur Rodrigue Maubert, Madame Catherine Adjerad, Monsieur Maurice Cailleux*  
*3 votes contre Monsieur Jérémy Moreau, Monsieur Jean-Luc Maxence (par procuration), Monsieur Jean-Claude Davergne*

## **8/ Positionnement collégial à définir concernant l'actuel locataire de l'atelier relais.**

Monsieur le Président procède sommairement au rappel des faits, tels qu'exposés dans la note de synthèse, et précise qu'en toute transparence, il a souhaité transmettre à tous, tous les éléments en sa possession concernant ce dossier afin que vous puissiez rendre un avis éclairé.

Vous avez donc aujourd'hui pleinement connaissance de la situation présentée par le PDG de la société, des emplois en jeu, des circonstances et de l'historique du dossier.

Je souhaite vous préciser encore que M Mouton a apporté en fin de matinée ce jour, un chèque de 3.000 euros afin d'acquitter une partie de sa dette.

Il demande au Conseil Communautaire de se positionner concernant les suites à réserver à ces problématiques: rééchelonnement de la dette et suspension des poursuites jusqu'à une date à définir? Résiliation du bail et expulsion?

*Monsieur Jean-Pierre Trolley prend la parole afin de faire part de la position de la commission « développement économique » : Monsieur Mouton a pris des engagements concernant ses loyers. Nous lui avons demandé d'être dans une démarche volontariste. Il me semble que c'est ce qu'il expose dans le courrier du 19 février joint au dossier. La commission souhaite donner une chance nouvelle. En effet, l'entreprise s'est vu confier des marchés, il y a 20 salariés dans l'entreprise et des recrutements sont en cours. A ce titre, il va percevoir des subventions du département, somme qui est en cours de mandatement. Il a été convenu lors de la rencontre avec Monsieur Mouton que ces sommes seraient reversées pour éponger une partie de la dette des loyers.*

*2 scénarii : soit on laisse un peu de temps à M Mouton pour éponger sa dette, régler pour une part par les subventions qu'il va recevoir. Il s'est engagé avec l'évolution de son chiffre d'affaires à apurer sa situation au plus tard pour le 31 décembre, soit on met un terme à tout y compris aux emplois.*

*Monsieur le Président de résumer la situation ainsi : d'un côté une créance, de l'autre des emplois. Je suivrais les recommandations du Conseil Communautaire.*

*Monsieur Louvel précise « je n'ai pas compris pourquoi on met dans la balance l'emploi et la créance. S'il y a des dettes, il y a des poursuites. Si les poursuites l'incitent à payer tant mieux, si ça va jusqu'au bout, c'est le tribunal et encore une éventuelle négociation de ses échéances. D'abord les poursuites, plus tard l'expulsion, en tout cas en dernier recours.*

*Monsieur Davergne demande pourquoi le Conseil Communautaire est amené à se prononcer une nouvelle fois sur ce dossier.*

*Monsieur le Président lui rappelle qu'une délibération du Conseil Communautaire en date du 13 octobre prévoyait la suspension des poursuites jusqu'au 31 décembre 2015 ; L'échéance étant arrivée à son terme, il semble logique que le Conseil Communautaire se positionne à nouveau sur les suites qu'il entend réserver.*

*Monsieur Davergne de rappeler : « on repousse, on repousse toujours »*

*Monsieur le Président de lui préciser : « on a pas non plus un repreneur qui attend derrière la porte »*

*Monsieur Croizé prend ensuite la parole : Je regrette dans cette affaire, que notre assemblée soit soumise par M Mouton à un chantage. Devons-nous en tant qu'élus d'entrer dans ce jeu là ? Ma réponse est non ; Nous n'avons pas été coupable de ne pas tenir ses engagements quand il devait les tenir, s'il avait un peu de considération à notre égard, ce serait à lui de faire un geste, et pas à nous. Je m'interroge : de quels fonds de roulement dispose-t-il pour payer ses matériaux. Brouillard. Ma position est la suivante : ou il est capable de donner de manière significative un élément pour sortir de ce chantage, en nous proposant d'apurer une partie de sa dette à un montant fixé et dans des délais certains, on échappe ainsi à cette situation intolérable de chantage nous reprenons. Pour ma part je refuse que l'on aille droit dans le mur en klaxonnant.*

*Monsieur Trolley précise « Avec les membres de la commission « développement économique », on s'est intéressé à ce qu'il fait, on est allé sur place visiter l'entreprise, et les membres de la commission « développement économique » n'ont jamais eu l'impression de subir un chantage. Ce serait utile d'aller sur le terrain. Il nous a présenté son entreprise, aujourd'hui il a atteint une vitesse de croisière, il travaille grâce aux marchés qu'il a obtenus. Quel serait son intérêt de signer des marchés, si dès le début, on sait que l'on ne sera pas capable de les assumer. Il propose de suivre l'avis de la commission « développement économique », d'attendre quelques mois.*

*Monsieur Jacques intervient ensuite dans le même sens que Monsieur Trolley, en rappelant qu'il n'y a pas de repreneur potentiel derrière. Il partage le point de vue évoqué par Monsieur Trolley. L'entreprise a réalisé les dernières embauches lui permettant, de travailler, de payer ses dettes. Le laisser avancer, est aujourd'hui le meilleur moyen de récupérer nos frais sur cette affaire. Il est vrai qu'il a décroché deux marchés conséquents dont l'un avec l'OPSOM, organisme qui a pignon sur rue. Les traites seront payées en temps et en heure, à partir d'avril. Ces entrées d'argent assureront le fond de roulement et permettront le paiement des loyers. C'est vrai que l'on est un peu devant le fait accompli, mais soit on ferme, on fout tout le monde dehors et on ne récupère rien du tout. Aujourd'hui, il a versé 3000 euros, c'est un signal pour montrer sa bonne foi, il a promis de payer une partie tous les mois, on est au mois de mars, on peut encore mettre en attente jusqu'à juin. Cela ne signifie pas que l'on va continuer éternellement s'il ne démontre pas sa volonté sincère de payer ses loyers, alors chacun prendre ses responsabilités.*

*Monsieur Davergne souhaite qu'on l'informe que le terme définitif c'est juin.*

*Monsieur Fosse propose de lui laisser jusqu'à fin décembre pour rembourser la totalité de la dette. Déjà en juin il s'est engagé à en avoir payé une partie sérieuse. Il a promis de payer progressivement. Il faudra bien vérifier qu'en avril/mai ce sera bien le cas. On a eu un discours ferme quand on l'a rencontré. On lui a demandé de mettre ses engagements par écrit. Il a tardé à le faire mais il l'a fait. Il n'y a pas beaucoup d'autres choix, soit on ferme, soit on attend.*

*Madame Brabant complète « : « il joue beaucoup par rapport à l'emploi, mais je suis d'accord avec la position exprimée par Monsieur Jacques. »*

*Monsieur Duchaussoy estime que l'on est arrivé à un moment de vérité pour l'entreprise, est-ce que Monsieur Mouton va reverser directement ses rentrées d'argent. Sans trésorerie, une société ne peut pas faire grand-chose.*

*Monsieur le Président estime qu'un consensus semble se dégager. Tout cela sera précisé à Monsieur Mouton en lettre recommandée. Il lui appartient de verser une somme au moins égale à la valeur des sommes versées par le département.*

*Monsieur Trolley précise que Monsieur Mouton est conscient de l'ultimatum.*



*Mme Gaouyer souhaite apporter le correctif suivant : « nous ne servons pas sur une subvention, c'est une nuance qui me gêne, on ne se sert pas sur une subvention. »*

*Monsieur Duchaussoy estime qu'en l'état actuel des choses, le législateur a voulu qu'une entreprise puisse fonctionner avec une subvention, cela fait donc partie de la vie économique de l'entreprise.*

*Monsieur Maquet de compléter : ces dispositifs d'aides n'existent plus aujourd'hui dans les départements...tout cela relève des nouvelles régions, mais nul ne sait encore si la région Haut de France ou la Normandie l'exerceront.*

*Monsieur Trolley souligne qu'il peut prétendre au bénéfice de ces subventions, car les conventions ont été signées avant. Monsieur Maquet souligne que cette précision est pertinente, car il ne faudrait pas croire que cette subvention a été obtenue hors du cadre légal.*

Monsieur le Président met au vote la question suivante : qui est favorable à l'idée de laisser jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet à Monsieur Mouton pour le paiement de sa dette.

Monsieur Gilles Croizé précise qu'il ne souhaite pas prendre part au vote.

► Le Conseil Municipal décide de laisser à Monsieur Mouton, représentant des sociétés Novh'immo et Novhisol, jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 2016 pour le paiement de ses dettes de loyers.

*2 abstentions : Madame Joselyne Brabant, Madame Marie-Françoise Gaouyer*

## **9/ Participation des communes aux Accueils de Loisirs Sans Hébergement et aux chantiers jeunes.**

Monsieur le Président donne la parole à Madame Sueur pour l'exposé de ce point de l'ordre du jour.

Depuis la prise de la compétence en 2009, compétence limitée aux ALSH nouvellement créés à compter de cette date, la Communauté de Communes organise pour 14 de ses communes membres des accueils de loisirs sans hébergement lors des petites vacances, et l'été pendant 5 semaines. L'animation estivale est également complétée d'un chantier jeune.

Conformément aux délibérations précédentes du Conseil Communautaire et des communes sur ce sujet, il avait été convenu que cette compétence s'exercerait sans que la Communauté de Communes ait à financer sur fonds propres une partie du dispositif, celui-ci étant pris en charge a posteriori par le versement d'une participation des communes (via un fonds de concours). Celui-ci est perçu en année N+1, afin de permettre l'ajustement du financement aux nombres d'enfants présents relevant de chaque commune, et sur la base du bilan financier de l'année N.

En toute transparence, il convient de noter que les modalités de financement actuelles et passées de ces actions, et plus globalement de la compétence devraient - en pleine conformité avec les textes en vigueur - faire l'objet d'une remise à plat statutaire et financière. Néanmoins, à ce jour, jamais l'Etat en charge du contrôle des légalité des actes (réglementaires et comptables) ne s'est officiellement ému des modalités de financement mises en oeuvre.

Pour diverses raisons tendant notamment au caractère inexhaustif de la comptabilité analytique, le coût réel du service a été mal évalué, laissant apparaître un reste à charge pour la Communauté de Communes, en application de la participation des communes précédemment fixée à 6 euros par jour et par enfant (5,5 euros avant 2015).

Il convient de noter que le coût du service n'est pas en défaut. En effet, d'importantes économies et optimisations dans le fonctionnement ont permis aux services d'améliorer leurs performances financières sans entamer la qualité du service rendu. Ainsi le coût de service à l'heure a diminué de 30% entre 2014 et 2015 pour les ALSH et de 55 % pour le chantier jeunes.

Le bilan financier des services ALSH et Chantier Jeunes laisse apparaître, en application de la participation de 6€ par jour et par enfant des communes, un reste à charge pour la CCBM en peut être synthétisé comme suit:

BILANS FINANCIERS ANNEE 2015		ALSH								
2015	Fréquentation en journées, en heures	Dépenses			Recettes				coût du service à l'H 2,21 €/h	
	9000	Totales		Frais de personnel	189 517,25	Totales		Participation des Familles		27 526,40
	80747	320 277,70	dont :	Achats et charges courantes	130 760,45	320 277,70	dont:	Subventions publiques		72 477,49
				dont transport	78 504,00			Autres recettes		41 925,68
								Participation des Communes à percevoir		54 000,00
								Prélèvement d'équilibre non prévu CCBM		124 348,13
2014	Fréquentation en journées, en heures	Dépenses			Recettes				3,17 €/h	
	13578	Totales		Frais de personnel	193 927,79	Totales		Participation des Familles		23 841,46
	82227	347 161,02	dont :	Achats et charges courantes	153 233,23	347 161,02	dont:	Subventions publiques		62 318,00
								Autres recettes		240,63
								Participation des Communes		74 679,00
								Participation de la CCBM		186 081,93

2015	Fréquentation en journées, en heures	Dépenses			Recettes			
	456	Totales		Frais de personnel	11 148,39	Totales		Participation des Familles
4560	23 532,65	dont :	Achats et charges courantes	12 384,26	23 532,65	dont:	Subventions publiques	1 324,00
			dont transport	3 120,00			Autres recettes	3 587,72
							Participation des Communes à percevoir	4 598,00
							Prélèvement d'équilibre non prévu CCBM	12 206,93
								3,69 €/h

  

2014	Fréquentation en journées, en heures	Dépenses			Recettes			
	380	Totales		Frais de personnel	15 087,47	Totales		Participation des Familles
3800	36 510,00	dont :	Achats et charges courantes	21 422,53	36 510,00	dont:	Subventions publiques	3 700,00
							Autres recettes	109,38
							Participation des Communes	3 800,00
							Participation de la CCBM	27 378,62
								8,20 €/h

C'est le financement de ce reste à charge qui sera soumis à l'arbitrage du Conseil Communautaire. Afin d'éclairer le débat et de faciliter la prise de décision, différentes options de financement ont été étudiées. Elles ont été détaillées dans différents tableaux de la note de synthèse.

*Madame Chérubin demain qu'on « lui donne la recette » pour afficher de tels résultats financiers.*

*Madame Gaouyer signale qu'une erreur s'est glissée dans la note de synthèse et dans l'exposé, où l'on parle d'une baisse de 122%. (Effectivement erreur réparée dans le présent compte rendu)*

*Monsieur le Président souligne le fait qu'aujourd'hui le coût de journée par enfant est bas, et qu'il n'est pas à l'origine de cet appel de fonds auprès des communes. Une comptabilité scrupuleuse a juste permis de mettre en exergue que la participation des communes était sous-évaluée par rapport au reste à charge réel de la collectivité. Il rappelle que cette transparence est indispensable notamment parce qu'elle rapproche le coût de service de la CCBM de celles des communes qui exercent encore la compétence en direct.*

*Concernant la réalisation du service via le biais de fonds de concours, ainsi que précisé d'ailleurs lors du DOB, il faudra clarifier cette compétence et son mode de financement. Néanmoins il avait toujours été convenu que la réalisation de ce service serait neutre en terme de coût pour la CCBM et que les communes bénéficiaires prendraient en charge le coût du service. Cela n'a jamais appelé de remarques officielles au titre du contrôle de légalité ni même de l'exécution comptable.*

*Madame Brabant souhaiterait payer en 2015 ce qui était prévu mais serait d'accord pour payer le coût réel dès l'année 2016.*

*Madame Adjrad demande à Madame Chérubin à combien revient le service au Tréport.*

*Madame Chérubin lui répond que le coût horaire toutes dépenses comprises est de 6,24 euros de l'heure.*

*De ce prix il faut déduire les recettes. En terme de fréquentation, beaucoup de personnes non domiciliées au Tréport sont accueillies. 580 enfants sont accueillis chaque année, mais il reste de la place.*

*Monsieur Louvel ajoute : « sur ces questions, il y a des sommes vertigineuses, on les a toujours eues. Les prises en charge de la CAF peuvent être importantes si contractualisation ; c'est en train de baisser, mais il faut apprécier dans sa globalité avec le bilan qualité du service rendu, et le coût restant dû in fine par la ville.*

*Au niveau des communes, on peut les fustiger de cette aventure, mais c'est toujours les mêmes qui payent dans les grandes communes. A ce propos, j'aimerais bien aussi que quand la compétence enfance-jeunesse sera remise à plat au niveau de la CCBM, on ait un vrai projet, en partenariat avec la CAF, car c'est ainsi que l'on pourra faire baisser les coûts et augmenter la qualité ; Il faut un vrai dialogue budgétaire entre nous. Ces sommes sont raisonnables à conditions qu'elles soient partagées entre tous. C'est ce que l'on aurait du faire depuis longtemps, il me semble que l'on peut encore donner un coup de main aux communes parties sur ce schéma là , et qui se gaussaient de nous car nos coûts semblaient prohibitifs. Il faut que la solidarité fonctionne, et j'espère qu'en d'autres moments nous en aurons retour. »*

*Monsieur le Président souligne qu'il s'agit là de propos modèles d'un point de vue fédérateur.*

*Madame Adjerad précise que sur le fond, elle n'a pas été déroutée par la valorisation du coût mais plutôt par la façon dont l'information a été amenée, et la question posée. Des questions ont été posées à Madame Fermaut ou au percepteur, afin de savoir sur quelles bases légales faire payer les communes, alors que ce genre de compétence repose normalement sur les fonds propres de la collectivité organisatrice.*

*Monsieur le Président lui concède que ce fonctionnement pourrait être surement légalement remis en cause, même s'il ne l'a pas été par le passé, puisqu'aucune des délibérations actant de cette organisation n'ont été remises en cause, ni celles de la CCBM ni celles prises par les communes, et jusqu'à présent les communes se sont toujours acquittées des participations.*

*Madame Brabant rejoint la position de Madame Adjerad : il suffisait que l'on connaisse les coûts dès le départ. Personne ne s'est donc jamais aperçu de cette erreur ?*

Monsieur le Président propose de soumettre à la validation de l'assemblée les modalités de financement suivantes :

- partage des frais pour l'année 2015, et participation des communes à hauteur de 9,91 euros par jour et par enfant pour les ALSH et de 18,43 euros par jour et par enfant pour le chantier jeunes.
- Prise en charge de la totalité des frais par les communes en 2016, soit une participation aux alentours de 20€ par jour et par enfant pour les ALSH et 37 euros par jour et par enfant pour le chantier jeunes.

Le Conseil Communautaire décide d'entériner ces propositions et de confier à Monsieur le Président le soin d'entreprendre toutes démarches, et de signer tout acte concourant à l'exécution de la présente décision.

*10 abstentions : Monsieur Roger Poyen, Monsieur Yves Derrien, Madame Marie-Christine Petit (par procuration), Monsieur Christian Duchaussoy, Madame Marie-Laure Riche, Monsieur Gilbert Deneufve, Madame Corinne Desjonqueres, Monsieur Jean-Luc Maxence (par procuration), Monsieur Daniel Destruel, Monsieur Maurice Cailleux*

*5 votes contre : Madame Nathalie Martel, Monsieur Jérémy Moreau, Monsieur Rodrigue Maubert, Monsieur Jean-Claude Davergne, Madame Catherine Adjerad.*

Monsieur Derrien souligne l'utilité de se lancer dès à présent et au plus vite, dans la définition d'une politique enfance Jeunesse à l'échelle du territoire.

## **10/ Recherche de financements : autorisation donnée au président pour le dépôt de dossiers de demandes de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et du Fond de Soutien à l'Investissement Local (FSIL)**

Les dossiers au titre de la DETR doivent être déposés pour le 21 mars prochain. Les critères d'éligibilité sont définis, ainsi que les taux d'intervention, mais l'octroi de la subvention reste soumis à la programmation de l'Etat.

Concernant le FSIL, il s'agit d'un nouveau dispositif de soutien à l'investissement des collectivités locales introduit par la loi de finances et destiné à contrebalancer la perte des dotations. Les dossiers doivent être déposés dans le courant de l'année 2016, et les investissements réalisés dans les deux ans. Les taux d'interventions ne sont pas déterminés. Le montant de la dépense subventionnable ne fait l'objet d'aucun plafonnement spécifique. Le maître d'ouvrage se doit toutefois de respecter l'article L.1111-10 du CGCT en assurant un financement public minimal à hauteur de 20%.

► Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Président à solliciter tout cofinancement et à déposer tout dossier de demandes de financement pour les dépenses d'investissement éligibles à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et du Fond de Soutien à l'Investissement Local (FSIL).

Les dépenses d'investissement potentiellement concernées sont les suivantes : travaux d'accessibilité à réaliser au titre de l'agenda programmé d'accessibilité, la réalisation de travaux d'amélioration et de mise aux normes de l'aérodrome, tous travaux d'aménagements ou toute intervention en investissement en matière économique, toute autre dépense d'investissement dont les crédits seraient inscrits aux budgets 2016.

## **11/ Mise à jour du régime indemnitaire et du règlement intérieur suite à la disparition de la prime de Fonctions et de Résultats (PFR) et sa substitution par le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)**

Par délibération en date du 3 juillet 2014, le conseil communautaire a apporté une modification au régime indemnitaire de ses agents en instituant une prime de fonctions et de résultats (PFR) pour les agents relevant du cadre des attachés principaux.

Par décret n°2014-513 du 20 mai 2014, l'Etat a mis en place un nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) des fonctionnaires d'Etat.

En vertu des principes de parité avec la Fonction Publique d'Etat, ce nouveau régime indemnitaire est applicable à la fonction publique territoriale et abroge à la date du 31 décembre 2015, l'ancien régime constitué de la PFR.

Ces dispositions ont été confirmées par les textes suivants:

- le décret n° 2014-1526 du 16 décembre 2014 relatif à l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux,
- l'arrêté du 3 juin 2015 pris pour l'application au corps interministériel des attachés d'administration de l'Etat des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat,

-l'arrêté du 17 décembre 2015 pris pour l'application aux membres du corps des attachés d'administrations de l'Etat relevant du ministre de l'intérieur des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat,

-la circulaire NOR : RDFS1427139C du 5 décembre 2014 relative à la mise en œuvre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel.

La Direction Générale des Collectivités Locales a précisé que les délibérations des collectivités territoriales ayant institué la PFR n'auront plus de base légale au 1er janvier 2016 et qu'il leur appartiendra de les abroger et les substituer dans un délai raisonnable.

Conformément aux dispositions légales:

- Le Comité Technique près du centre de gestion de la Seine Maritime sera saisi relativement à la mise en place des critères professionnels liés aux fonctions et à la prise en compte de l'expérience professionnelle en vue de l'application du R.I.F.S.E.E.P. aux agents de la communauté de communes Bresle Maritime,

- Le nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel est composé de deux parties :

- l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise qui vise à valoriser l'exercice des fonctions et constitue l'indemnité principale de ce nouveau régime indemnitaire. Cette indemnité repose, d'une part, sur une formalisation précise de critères professionnels et d'autre part, sur la prise en compte de l'expérience professionnelle,

- le complément indemnitaire annuel lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir.

Il convient de noter que cette modification du cadre réglementaire n'emportera:

- aucune modification de la rémunération des agents concernés, le précédent régime indemnitaire se contentant d'être seulement retraduit dans le nouveau régime.

- aucune modification dans les bénéficiaires de la prime précédemment instituée, laquelle reste réservée aux agents du groupe 1 du cadre d'emploi des attachés territoriaux et des secrétaires de mairies.

Toutefois, à terme tout le régime indemnitaire de la fonction publique va évoluer vers la mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP).

Cette substitution sera progressive et devra être réalisée au plus tard pour le 31 décembre 2016.

Si le Conseil Communautaire en est d'accord, à rémunération égale, il est proposé d'autoriser Monsieur le Président à organiser la substitution des primes existantes par le RIFSEEP

► Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de la substitution à la PFR, du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP composé de IFSE et du CIA), et conformément aux dispositions en vigueur, de son extension progressive en lieu et place du régime indemnitaire existant.

## 12/ Autorisation de lancer un appel à projet sur les parcelles AN 32, 33, 40 et 41 avec une option sur la parcelle AN 20 (stationnement paysager) sises à St Quentin Lamotte (ex relais de Gros Jacques et propriétés communautaires adjacentes)

Monsieur le Président explique que le relais de Gros Jacques était un établissement commercial de restauration dont la liquidation judiciaire a été prononcée. Ce bien se trouve en entrée sud du Parc Environnemental d'activités Bresle Maritime.

En raison de son positionnement, le devenir de cet établissement mérite un suivi stratégique.

Par ailleurs la CCBM est propriétaire des espaces voisins.

Suite à la liquidation du bien, la CCBM est entrée en contact avec les propriétaires indivis, au nombre de 4, comprenant un majeur protégé, afin qu'ils puissent souscrire à l'idée de vente du bien au profit de la CCBM.

L'éventuelle acquisition de ce bien par la CCBM n'a de sens que dans la perspective d'une revente en lot (avec les parcelles voisines) à un investisseur, sur la base d'un projet de développement du site. Cela permettra à la CCBM de s'assurer de la qualité du projet et de permettre en y ajoutant ses terrains la réalisation d'un projet plus ambitieux.

Il convient de préciser que le bien se situe hors périmètre de la ZAC, et que celui-ci ne fera pas l'objet de modification.

Avant d'envisager de soumettre l'idée d'une éventuelle acquisition au Conseil Communautaire, et afin de valider le scénario de portage économique de cette opération (opération blanche qui ne doit rien coûter à la CCBM), il serait judicieux de s'assurer préalablement de l'intérêt des investisseurs pour cette opération.

Pour ce faire, il est proposé de lancer un appel à projets à l'attention des investisseurs et porteurs de projet.

Les investisseurs pourront déposer une proposition de rachat, à l'appui d'un projet commercial d'ensemble (restauration, l'hôtellerie ou autres). Les critères de sélection seront entre autre la qualité du projet appréciée commercialement, mais aussi socialement (emplois), la valeur de l'offre de rachat, l'expertise du candidat.

Le document définitif de l'appel à projet fera l'objet d'échanges avec la commune de St Quentin Lamotte.

► Le Conseil Communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président a lancé cet appel à projet, dont le coût se limite à la parution d'insertions dans la presse.

*2 abstentions : Monsieur Christian Duchaussoy, Monsieur René Poyen.*

### Questions et informations diverses

Monsieur le Président expose qu'il souhaite ajouter un point au titre des questions et informations diverses, afin d'évoquer la dernière réunion de la CDCI qui s'est tenu pour la Seine Maritime vendredi dernier. Il précise qu'il parle sous le contrôle de José Marchetti qui nous représente au sein de cette instance.

*« On se dirige vers une fusion avec seulement une partie de la Communauté de Communes Yères et Plateaux, comprenant 7 communes : Criel sur Mer, St Rémy Boscrocourt, St Pierre en val, Barosmesnil, Monchy sur Eu, Le Mesnil Reaume, Melleville.*

*Cet ensemble compte 6.415 habitants soit plus de 82% de la population de la Communauté de Communes Yères et Plateaux. Nous constituerons donc à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, sous réserve de l'arrêté préfectoral fixant définitivement notre périmètre, une assemblée de 52 conseillers communautaires.*

*Il ne s'agit pas seulement de souhaiter la bienvenue à nos collègues, et à ces habitants qui faisaient de toute façon déjà partis de notre bassin de vie. Il s'agit surtout de bâtir avec eux une Communauté de Communes nouvelle et solidaire, de retravailler les valeurs fondamentales de la coopération intercommunale et de bâtir avec eux un projet volontaire et pertinent pour nos habitants.*

*Tout cela se traduira par la rédaction de nouveaux statuts et la définition d'un nouveau projet de territoire. Au sein de la gouvernance, et en partenariat avec les maires des communes précitées, un groupe de travail réduit sera chargé de travailler concrètement aux propositions de préfiguration de notre nouvel EPCI. Dans les semaines à venir, je reviendrais vers vous afin de définir les modalités de mise en œuvre de cette fusion nouvelle et de la concertation, dans un premier temps avec tous les maires concernés, puis avec les conseillers de nos deux assemblées.*

*Nous vivons là un tournant majeur de l'histoire de la coopération intercommunale sur notre territoire de la vallée de la Bresle.*

*En rendant hommage à mon cher ami, Alain Longuent, j'en faisais par bribe une rétrospective émue, je conclus cette séance, en vous annonçant ces perspectives nouvelles. »*